

CAMPING-CAR CLUB DE L'OUEST

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901
Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme FFACCC n° IM 075100284



CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

Séjour des grandes marées 2025 Sortie ouverte à tous les adhérents F.F.A.C.C.C

Émis le 22/10/2024

Dates du séjour : 25 avril au 2 mai 2025

Organisateurs : **Patricia et Jackie DELESTRE**

26, route de Fontaine Guérin 49250 GÉE

Tél : 06 30 13 51 35 E-mail : patricia_delestre@orange.fr

Participants : **impératif** n° adhérent Club

Monsieur : Prénom : ① Mobile.....

Madame : Prénom : ① Mobile

Adresse : CP : Ville :

Email :@.....

Longueur C.C immatriculation 1^{ère} sortie au sein du club ?

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans le programme de la sortie.
Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les assurances « annulation et rapatriement », etc. **L'hébergement est prévu dans votre camping-car.**

Montant de la sortie : prix / personne : **79 €** X nombre de personnes : Total : €

Intolérances alimentaires : Monsieur : NON OUI lesquelles : Madame : NON OUI lesquelles :
..... Autres personnes : NON OUI lesquelles :

Je soussigné M. ou Mme **...impératif.....** agissant pour moi-même ou pour le compte des personnes que j'inscris, n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent de la **FFACCC** moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de **10 €** de frais. Ma signature, ci-dessous, implique mon acceptation :
- des conditions générales et particulières des conditions de vente, figurant en dernières pages dans cette revue, et dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins. Ce qui implique que je serai pénalisé comme suit : plus de 30 jours avant le départ, **10 €**, puis un pourcentage du prix du séjour en prenant la date de départ comme référence, à savoir : **10 %** de 30 à 21 jours avant, **50 %** de 20 à 8 jours avant, **75 %** de 7 à 2 jours avant, **100 %** à moins de 2 jours du départ annoncé ;
- du programme défini pour cette sortie, réputé comme faisant partie intégrante du contrat, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur ;
- de l'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC ;
- de participer à cette sortie sous couvert d'une assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile du CCCOUEST.
- des conditions particulières et générales de vente figurant dans la revue du club « Phare Ouest Amitié » ou dans celle de la FFACCC « Vadrouille ».

Ce document complété ainsi que le chèque de règlement libellé au nom du **C.C.C.Ouest**, doivent parvenir aux organisateurs impérativement avant : **1^{er} avril 2025**, date limite d'inscription.

Nota : l'encaissement interviendra dans les 12 jours précédents le début de la sortie.

Date et signature de l'adhérent

Signature et cachet du club

Signature M.

Signature Mme



Si l'effectif maximum est atteint, vous serez prévenus, par mail ou par téléphone, de votre mise en liste d'attente.